

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1673

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le miroir au tain brouillé

La transparence politique consiste-t-elle à savoir comment dans un collège, et plus particulièrement au Conseil fédéral, chaque magistrat a voté lors de toute décision de portée politique? Plusieurs responsables de parti le demandent. Mais cette exigence est fondamentalement contraire à la collégialité.

Dans un collège aussi composite que le Conseil fédéral, les décisions ne sont, à l'évidence, pas prises à l'unanimité. Mais alors, qui décide? Pour chaque objet, quelle majorité? Nous ne le savons que par supputation ou indiscrétion. Plusieurs responsables des partis gouvernementaux ont dès lors demandé que les votes du Conseil fédéral soient rendus publics. Leurs arguments pour prôner cette réforme: clarté et transparence. On finit toujours par l'apprendre, plaident-ils. Que l'annonce soit donc officielle plutôt que chuchotée! De surcroît il est démocratique que le citoyen soit renseigné sur le comportement de ses champions, notamment de ceux qui portent ses couleurs. Malgré son langage à la mode médiatique, le droit de savoir, cette proposition doit être rejetée comme irréaliste et pernicieuse.

La pratique

Il est rare que l'on vote dans un collège. Quand chacun s'est exprimé, le décompte est fait. Cela signifie que la délibération est essentielle et, dans chaque intervention, comptent non seulement le contenu, mais le

ton. Est-il celui d'une opposition résignée, de principe, ou celui d'une détermination farouche? Est-ce que l'acceptation d'un projet a été rendue possible par une concession? Un vote n'a de sens qu'en fonction de la délibération qui le précède. Or la délibération n'est pas publique (art. 20 de la Loi sur l'organisation du gouvernement, Loga). A juste titre, car les membres d'un gouvernement partagent une responsabilité commune, ils ont de ce fait un langage qui leur est propre; ils ne sont pas en représentation comme les parlementaires, représentants bien nommés du peuple.

Collégialité

Si les votes sont rendus publics, nominativement, un pas supplémentaire aura été franchi vers la médiatisation de la politique. Les organisateurs de forum, les spécialistes de la confrontation-spectacle seront autorisés à demander aux opposants les raisons de leur refus. Au lieu de clore le débat, le vote public en ouvrirait, hors enceinte, un autre, médiatique, court-circuitant le vrai débat devant le Parlement.

(ag) Suite de l'article en page 5

Sommaire

Le droit du divorce favorise l'augmentation des séparations.
page 2

L'avenir de la LAMal n'est pas assuré.
page 3

La ségrégation par le sexe, la nationalité et l'âge s'estompe sur les lieux de travail.
page 4

Les salariés font les frais de la guerre des prix dans le commerce de détail.
page 5

La couleur de la peau trouve son gène.
Au cinéma la politique épouse le divertissement.
page 6

L'agglomération Lausanne-Morges attend un projet.
page 7

Christian Schmid livre ses chroniques en pays ajoulot.
page 8

Energie

L'avenir énergétique de la Suisse appelle le développement de ressources renouvelables et une consommation moins gourmande. Mais pour l'heure la volonté politique fait encore défaut.

Edito page 3